



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS

CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet
du Val de Marne

CAMPAGNE CNDS 2018

Direction départementale de la Cohésion Sociale du Val de Marne

11, rue Olof Palme - BP 40 114 - 94003 CRETEIL Cedex - Tél. 01 45 17 09 25 - Fax 01 45 17 09 26

Courriel : ddcs-sport@val-de-marne.gouv.fr

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

**Conseil d'administration du CNDS
le 18/01/18**

**Commission territoriale d'Ile de France
Le 12/02/18**

Lancement de la campagne le 19/02/18

CADRAGE DE LA CAMPAGNE

Note N°2018-DEFIDEC-01 relative à la répartition
et aux orientations des subventions de la part
territoriale du CNDS pour l'année 2018

Notes d'orientation régionale de la campagne
CNDS 2018 - Ile de France

Contexte budgétaire resserré

LES PRIORITES EXCLUSIVES DU CNDS EN 2018

1- Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif
développer l'emploi sportif

2- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
des personnes en situation de handicap – des femmes – des personnes
issues de quartiers prioritaires de la politique de la ville

3- Promouvoir la pratique sportive en faveur de la santé
Assurer la protection de la santé des sportifs – Promouvoir la pratique
sportive comme facteur de santé

4- Lutter contre les discriminations et la violence

5- Renforcer la dynamique vers les JOP Paris 2024

Contexte budgétaire 2018

Enveloppe globale Ile de France : 16 097 260 € (-27% par rapport à 2017)

Emploi : 7 010 196 € (-6% par rapport à 2017)

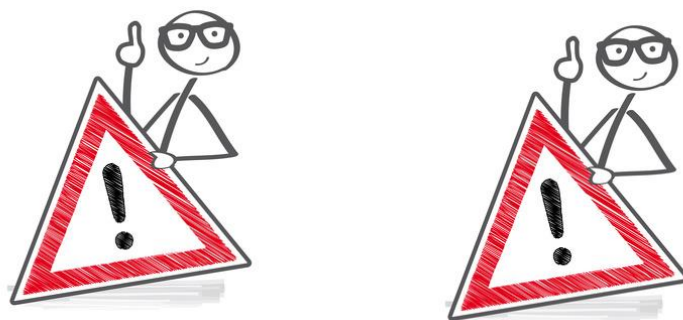
Enveloppe CIAPS : 7 256 856 € (-40% par rapport à 2017)

Sport santé : 1 000 000 € (-31% par rapport à 2017)

Appel à projet sport réconciliateur : 200 000 €

Appel à projet mobilisation JOP Paris 2024 : 400 000 €

J'apprends à Nager : 230 208 € (-39% par rapport à 2017)



Ne sont plus financés dans le cadre du CNDS :

- la formation à destination des bénévoles,
- l'accès au haut niveau,
- l'accompagnement des grands événements sportifs internationaux

50% de la part territoriale globale doit être menée en direction des publics issus des QPV.

1. LA PROFESSIONNALISATION

EMPLOI CNDS

❖ Subvention dégressive sur 4 ans visant à soutenir la création d'emploi :

**qualifié – en CDI – mi-temps à minima
(12 000 € - 10 000 € - 7 500 € - 5 000 €)**

❖ Seront considérés en priorité les postes à temps complet

❖ Créations d'emplois exclusivement :

- pour des d'éducateurs sportifs ou des agents de développement
- Pour des actions pour les personnes en situation de handicap **ou** réalisées sur un territoire QPV.

2. REDUCTION DES INEGALITES

Soutien prioritaire :

- ❖ **aux actions sur les territoires carencés (QPV)**
- ❖ **aux actions en direction des publics prioritaires :**
 - Les jeunes filles et les femmes
 - Les personnes en situation de handicap
 - Les personnes résidant en QPV

2. REDUCTION DES INEGALITES

2 entrées possibles :

❖ Actions de développement en direction de ces publics

❖ Fidélisation des pratiquants et promotion du vivre ensemble

(responsabilisation des jeunes, éducation et citoyenneté, prise en compte du handicap, lutte contre les incivilités et la violence dans le sport, prévention en matière de santé, etc...)

2. REDUCTION DES INEGALITES

Pour les actions visant les personnes en situation de handicap :

❖ **Inscription obligatoire sur le site « handiguide »**

(www.handiguide.sports.gouv.fr)

❖ **la fiche action devra obligatoirement renseigner :**

- Le public visé (nombre et type de handicap)
- Lieux et périodicité de pratique
- L'action : pratique mixte, régulière ?
 - événement ponctuel ?
 - encadrement (nombre et qualifications)
 - stratégie de communication

APPELS A PROJETS

J'APPRENDS A NAGER (JAN)

❖ Initiative visant l'apprentissage de la natation prioritairement pour les enfants des quartiers politique de la ville, ne sachant pas nager avant l'entrée en 6è

JOP Paris 2024 (uniquement pour les CD)

- ❖ Assurer la promotion des valeurs du sport et de l'olympisme auprès des plus jeunes.
- ❖ Encourager et valoriser le bénévolat et l'engagement des jeunes.
- ❖ Favoriser l'accès aux compétitions et événements sportifs auprès des jeunes en QPV

SPORT SANTE

Présentation

Contexte

Plan régional sport-santé bien-être (PRSSBE) d'Ile-de-France (27/09/2017)
Incitation à une collaboration forte entre les acteurs du sport et ceux de la santé avec le développement de la **prescription d'APS** par les professionnels de santé (dispositif « Prescri'Forme »).

Objectifs d'une action sport-santé

Mise en place de créneaux de pratique adaptée des APS en direction des personnes atteintes:

- de pathologies et maladies chroniques
- d'affections de longue durée
- d'hypertension artérielle

et/ou en situation de handicap

Lutte contre la sédentarité avec ciblage des populations les plus exposées (QPV notamment) et pratique adaptée:

- lutte contre l'obésité
- prévention des chutes pour les + de 50 ans

SPORT SANTE

Critères d'attribution

OBLIGATOIRE:

Référencement sur le site www.lasanteparlesport.fr

PRIORITES:

1. Démarche de certification « Prescri'Forme » (*candidature avant le 20/03/2018*)
2. Respect de critères demandés dans le cadre de cette certification:
 - encadrement de la pratique par:
 - ✓ un éducateur diplômé d'Etat ayant également une formation complémentaire en sport-santé (formation fédérale ou formation délivrée par le CDOS)
 - ✓ un enseignant APA
 - expérience de l'association en sport-santé supérieure à 1 an
3. Encadrement par un éducateur sportif formé au sport-santé (diplôme fédéral ou formation sport-santé délivrée par le CDOS)

Mais aussi:

- Evaluation de l'impact du projet à partir d'indicateurs mesurables (nombre de pratiquants, évaluation de leur progression, ...)
- Orientation vers une pratique pérenne en club
- Partenariat avec les acteurs locaux de santé

SPORT RECONCILIATEUR

- ❖ **Lutte contre les violences faites aux femmes et aux mineurs.**
- ❖ **Lutte contre les incivilités, violences, maltraitances et discrimination**
- ❖ **Lutte contre le décrochage des jeunes (scolaire et/ou familial) *(action uniquement portée par un CD)***

CRITERES D'ELIGIBILITE AU SOUTIEN DU CNDS

ETRE AFFILIE A UNE FEDERATION AGREEE PAR L'ETAT

**FOURNIR LE COMPTE RENDU DETAILLE DES ACTIONS 2017
ET LE PROJET DE DEVELOPPEMENT (POUR LES CLUBS) /
LE PSTC (POUR LES CD)**

EFFECTUER LA DEMANDE DE SUBVENTION VIA LE « COMPTE ASSO »

**POUR LES COMITES ET LES CLUBS : LIMITER LE NOMBRE D' ACTIONS
A 1 VOIRE 2 MAX.**

DEMANDE MINIMALE : 1500 €/CLUB ET 1000 €/SECTION

DEMANDE MAXIMALE : PAS PLUS DE 50 % DU COUT DE L'ACTION

LA DEMANDE DE SUBVENTION

La procédure de demande de subvention CNDS s'effectue obligatoirement via :

le « Compte Asso » (remplace e-subvention)
(<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>)

1. **Créer un compte avec une adresse mail générique (1^{er} mars)**
(valider ce mail grâce au lien reçu)
2. **Rechercher son association via le n°RNA ou n°SIREN**
3. **Vérification et complétude des données**
4. **Demande de subvention (à partir du 15 mars)**
*Cette procédure va générer, en fin de demande, le formulaire CERFA (12156*05), à enregistrer*
5. **Permet le suivi d'une demande de subvention**

LA DEMANDE DE SUBVENTION

CONSEILS / POINTS DE VIGILANCE

1. Numériser en amont tous les documents qui seront à télécharger (*projet associatif / PSTC, attestation d'affiliation, RIB, compte-rendu d'actions, comptes-annuels, statuts...*)
2. Consulter régulièrement son compte Asso durant la campagne
3. Enregistrer après chaque action (pas de lien de reprise comme sur e-subvention)
3. Déconnexion après 30' d'inactivité

LA DEMANDE DE SUBVENTION

INTITULE DES ACTIONS

- FEMMES – « titre de l'action »
- QPV – « titre de l'action »
- HANDICAP – « titre de l'action »
- SANTE – « titre de l'action »
- EMPLOI – « titre de l'action »
- JAN – « titre de l'action »
- JOP PARIS 2024 – « titre de l'action »
- SPORT RECONCILIATEUR – « titre de l'action »
- JEUX DU VAL DE MARNE – « Handi, cap sur le sport »

ENVOI DES DOSSIERS

LES CLUBS TRANSMETTENT LEURS DOSSIERS DE SUBVENTION :

- A LA DDCS VIA LEUR COMPTE ASSO
- A LEURS COMITES ET AU CDOS PAR MAIL

LES COMITES VONT TRANSMETTRE LEURS DOSSIERS DE SUBVENTION :

- A LA DDCS VIA LEUR COMPTE ASSO
- AU CDOS PAR MAIL

AUCUN DOSSIER RECU APRES LE 02 AVRIL MINUIT NE SERA RECEVABLE

LES COMITES DONNENT UN AVIS CIRCONSTANCIE A LA DDCS ET AU CDOS SUR LES ASSOCIATIONS ET LEURS ACTIONS

POUR LE 09 AVRIL AU PLUS TARD

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE

19 FEVRIER 2018

DEBUT DE LA CAMPAGNE CNDS 2017

1er MARS 2018

OUVERTURE DE LA PLATE-FORME « COMPTE ASSO »

15 MARS 2018

DEMANDE DE SUBVENTION SUR « COMPTE ASSO »

02 AVRIL 2018 (minuit)

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

09 AVRIL 2018

**RETOUR DES AVIS CIRCONSTANCIÉS DES COMITES
à la DDCS et au CDOS**

12 JUIN 2018

COMMISSION TERRITORIALE CNDS ATTRIBUTIVE

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

**TOUTES LES INFORMATIONS ET LES DOCUMENTS
SERONT DISPONIBLES sur :**

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/>

Rubrique « Politiques publiques »

Menu : « Cohésion sociale – jeunesse – sport – vie associative »

Sous menu : « Politiques sportives »

▶ « Promotion des activités physique et sportive »

▶ « Le CNDS »

Et sur :

<http://www.cdos94.org>

Rubrique « CDOS »

Menu : « Nos actions – le CNDS »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS

CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet
du Val de Marne

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Direction départementale de la Cohésion Sociale du Val de Marne

11, rue Olof Palme - BP 40 114 - 94003 CRETEIL Cedex - Tél. 01 45 17 09 25 - Fax 01 45 17 09 26

Courriel : ddcs-sport@val-de-marne.gouv.fr